COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Denise Robet-Maynial. Eglises d'Ille-et-Vilaine. Paris, les Nouvelles éditions latines, 1969, petit in-4°, 31 pages, nombreuses illustrations.

Mme Robet-Maynial a déjà présenté, suivant le même plan, les châteaux d'Ille-et-Vilaine et elle s'apprête à consacrer une brochure spéciale aux églises de Rennes. La méthode qu'elle suit est excellente pour procurer aux visiteurs à la fois des notions scientifiques et des renseignements pratiques. Aussi ce petit ouvrage sera-t-il fort utile. Au premier abord on trouvera que les édifices du culte dans le département étudié font modeste figure comparés à ceux du Finistère, du Morbihan ou des Côtes-du-Nord. Cependant on aurait tort de les négliger. Des vitraux comme ceux des Iffs sont fort beaux, des retables Louis XIII en maint endroit sont pleins de majesté et de couleur, tels ceux de Piré ou de la chapelle du Verger-au-Coq en Saint-Germain-sur-Ille; nombreuses sont les statues de bois à l'expression naïve et touchante. On n'oubliera pas non plus que la Renaissance a laissé dans cette région des perles précieuses comme les tombeaux de Dol et de Champeaux. En un mot cette étude encouragera les excursions et en rendant les monuments plus facilement intelligibles elle les fera mieux apprécier.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Jean-Pierre Leguay. La Ville de Rennes au xv° siècle à travers les comptes des miseurs, thèse pour le doctorat de 3° cycle. — Paris, Klincksieck 1968. In-8°, 356 p., figures et plans, 1 carte hors texte (Institut armoricain de recherches historiques de Rennes, n° 8).

M. Jean-Pierre Leguay, à qui l'on doit déjà d'excellentes études sur le moyen âge breton, a été sensible à la poésie de la comptabilité médiévale. Que l'on m'entende. Les comptes de ces temps reculés n'ont pas la perfection structurelle, parfois énigmatique, des bilans dressés par nos contemporains, mais ils n'en ont pas non plus la sécheresse. Expansifs, indiscrets, ils conservent la mémoire de faits et d'émotions comme si le « miseur » qui les a établis avait été, par l'une de ses faces, un chroniqueur, un chroniqueur exact et précis.

Un bonheur rare vaut à la ville de Rennes d'avoir conservé, pour la plus grande partie du xve siècle, une très belle série de registres de comptes. En y ajoutant les liasses qui les complétaient M. J.-P. Leguay a réuni une masse considérable de renseignements. Il n'a rien négligé et rien ne lui a échappé. Par cet examen méticuleux se dessine un tableau de la vie rennaise au cours du xvº siècle. Ce sont naturellement les travaux publics qui fournissent l'ossature de cette construction. Mais à travers eux apparaît dans l'exercice de ses attributions la communauté de ville. La date de 1382 peut être retenue, grâce aux trouvailles de M. Leguay, comme celle de l'origine de la municipalité. Ce sont les taxes mises à la charge des bourgeois, levées par eux, employées par eux qui furent la cause et le germe de leur future puissance. Longtemps ce pouvoir ne fut que consultatif. C'était beaucoup en fait et Henri II consacra le fait par le droit en 1548.

La grande œuvre au xv° siècle, la plus onéreuse, la plus intéressante pour les habitants fut la réalisation de deux accroissements de l'enceinte dont la superficie passa de 9 à 62 hectares. Le but était de protéger une population qui, à la faveur de la neutralité dans laquelle se confinait la politique de Jean V, allait sans cesse en s'accroissant. On cherchait une tranquillité relative en Bretagne, un abri contre les incursions des gens de guerre et contre la domination étrangère. Ce ne sera que plus tard, lors des conflits entre le duc François II et Louis XI que les fortifications se dressèrent contre d'éventuelles invasions par les armées du roi. A cette époque la couronne murale de Rennes était achevée, on n'y ajouta que des boulevards pour masquer ses portes.

Le beffroi, l'horloge qui s'y logeait, le Saint-Michel qui martelait les heures étaient des œuvres pacifiques qui incarnaient la fierté rennaise, celle de marchands qui dans leurs pérégrinations avaient contemplé les monuments des Flandres.

Ils avaient lieu d'être satisfaits car l'histoire enregistre

en ce siècle une progression constante et un élargissement continu des affaires. Alors quelques familles se détachèrent du rang pour amorcer une ascension qui en conduisit plusieurs au faîte de l'aristocratie bretonne et sur les sièges de la cour souveraine. Qu'il suffise d'évoquer, à titre de preuves, les noms des Thierry, des Bourgneuf, des Becdelièvre, des Champion.

Comme le disait un académicien au récipiendaire qu'il saluait, cet ouvrage « fourmille d'exactitudes ». Les érudits de notre temps qui apprécient les chiffres, les statistiques, les tableaux sont servis à souhait par M. Leguay. Les prix, les mesures leur sont offerts d'une main prodigue. Les listes des dignitaires ne seront pas moins utiles. Ces détails n'ont pas empêché l'auteur de dégager judicieusement les lignes maîtresses du sujet et sa conclusion tient équitablement la balance entre l'actif et le passif dans le labeur de nos aïeux.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Commission régionale de Bretagne. Cantom de Carhaix-Plouguer. Tome I^{er}. Texte. Tome II. Illustration. — Paris, Imprimerie nationale, 1969. In-4°, xix-240 et 184 pages, nombreuses figures en noir et en couleurs, tableaux, cartes et plans. (Ministère des affaires culturelles.)

Abordée, il y a cinq ans, cette grande entreprise a été d'abord organisée en Bretagne par le professeur André Mussat. Nous en recueillons aujourd'hui le premier fruit. Ces deux volumes sont doublement importants! En euxmêmes leur intérêt est grand et de plus ils doivent servir de modèle à ceux qui les suivront dans le reste de la France et dont un bon nombre sont déjà en train et en bonne voie. Les soins les plus attentifs, les plus scrupuleux ont été apportés à la composition de ce premier travail, bien servi par le zèle intelligent de MM. Yves Dautier et Jean-Claude Menou, et c'est à juste titre que les inventaires suivants pourront se régler sur celui-ci. Pour le juger, pour l'utiliser on n'en oubliera pas le caractère essentiel. On ne demande pas à un tel répertoire des tirades romantiques ni un lyrisme attendrissant sur les monuments et leur